

Objet : décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC, à Madame Christine Prelle, directrice de l'école doctorale de l'UTC, à compter du 1^{er} janvier 2018, dans les secteurs de gestion administrative.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la décision n°2016-178E en date du 6 décembre 2016 portant nomination de M^{me} Christine Prelle en qualité de directrice de l'école doctorale,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à M^{me} Christine Prelle, directrice de l'école doctorale de l'UTC, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les convocations de jury de thèses,
- les convocations de jury d'habilitation à diriger des recherches (HDR),
- les autorisations de soutenance de thèse hors UTC.

Article 2 : absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Christine Prelle, la délégation de signature sera exercée par M^{me} Marion Kaczkowski.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

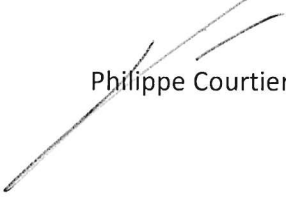
tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Original : *service des affaires générales et juridiques*
Copies : *service/département/direction concerné(e)s*
direction des affaires financières
agent comptable
intéressé(e)

Diffusion : *Rubrique « actes réglementaires »*